

De plus en plus de Belges incapables de rembourser leurs crédits

De plus en plus de personnes contractent des crédits et se retrouvent en défaut de paiement. Faut-il rejeter la faute sur les crédits en magasin? Il est scientifiquement impossible de les rendre responsables.

ANAÏS SORÉE

De plus en plus de Belges contractent des crédits. Au mois de mars cette année, ils étaient 6.196.454 à avoir au moins un contrat de crédit en cours. C'est une augmentation de 21% par rapport au mois de mars de l'année dernière. Il faut toutefois relativiser ces chiffres. En effet, une adaptation de la loi belge concernant les crédits à la consommation les influence. Celle-ci veut qu'aujourd'hui, dès qu'une personne est à découvert sur son compte, cela soit considéré comme une ouverture de crédit. «Fin de l'année 2011, nous avons donc reçu énormément de nouvelles données de la part des banques concernant ces ouvertures de crédits. Sur le nombre important de crédits que l'on constate aujourd'hui, il y en a ainsi 2 millions qui sont dus à cette adaptation de la loi», explique Camille Dumm, responsable de la Centrale des crédits aux particuliers.

À cause de l'influence de ce facteur, il est donc difficile de connaître l'évolution du marché du crédit. «On ne peut pas dire qu'il y ait de grand mouvement qui se dessine dans un sens comme dans l'autre», atteste Camille Dumm.

De mauvais payeurs

Ce qui interpelle toutefois, c'est le nombre élevé de personnes qui sont

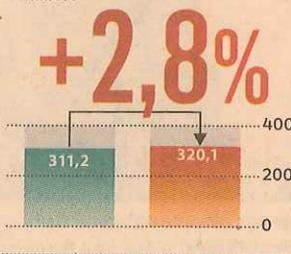
ÉVOLUTION DU CRÉDIT EN BELGIQUE

■ Mars 2011 ■ Mars 2012

Nombre de personnes ayant au moins 1 crédit en cours
En millions



Nombre de personnes en défaut de paiement
En milliers



Nombre de crédits
En millions



© PHOTO NEWS

De mauvais payeurs

Ce qui interpelle toutefois, c'est le nombre élevé de personnes qui sont en défaut de paiement. Il y en a 320.058. Il s'agit d'une augmentation de 2,8%. Le montant total des contrats défaillants s'élève à plus de 2,6 millions d'euros (+5,6% par rapport à mars 2011). Cela équivaut à un montant moyen de 5.592 euros par contrat. «C'est un des points les plus inquiétants. Car vous pouvez être en défaut de paiement, mais régulariser votre situation par la suite. Tandis que ce montant moyen en hausse de 2,5% augmente le risque qu'il y ait davantage de personnes qui éprouvent des difficultés à apurer leur arriéré, voire qui n'y parviendront pas», craint Didier Noël, coordinateur scientifique à l'Obser-

Nombre de crédits à la consommation

En millions



Source: BNB

© PHOTO NEWS

Des crédits à la consommation s'obtiennent facilement en magasin mais impossible de dire s'ils jouent un rôle dans le surendettement.

vatoire du crédit et de l'endettement. Et d'ajouter: «Il y a aussi de plus en plus de personnes qui accumulent les crédits, parmi lesquels des crédits hypothécaires, et ne parviennent pas à les rembourser. On les appelle les multi-défaillants.»

Le nombre de procédures de recouvrement de dettes est d'ailleurs en augmentation. Plus de 96.000 procédures étaient en cours au mois de mars. C'est une augmentation de 8,2% par rapport au mois de mars 2011. Il faut toutefois noter que cette augmentation tend

à diminuer. Entre le mois de mars 2010 et le mois de mars 2011, cette progression était effectivement de 11,3%.

Concernant le montant moyen des arriérés, il est évidemment plus élevé pour les crédits hypothécaires — puisqu'il s'agit de sommes plus conséquentes — que pour les crédits à la consommation. Il se chiffre à 30.686 euros pour les prêts hypothécaires et à 3.895 euros pour les crédits à la consommation.

La plupart des contrats défaillants concernent toutefois les cré-

ditions à la consommation. Le nombre de contrats signés pour ce type de crédit est en plein boom. De mars 2011 à mars 2012, il a augmenté de plus de 40%. Cela représente plus de 8,6 millions signés. Mais tel qu'expliqué précédemment, la nouvelle législation belge en la matière influence ce chiffre.

Pas de lien de cause à effet

Il faut également préciser qu'actuellement aucun lien ne peut être établi entre la multiplication des

offres de crédit — il est désormais possible de contracter un crédit auprès d'une grande surface pour l'achat d'une télévision — et le surendettement. «Scientifiquement, on ne peut pas l'établir, car les chiffres donnés par la Banque nationale sont anonymes. Il est donc impossible de faire la différence entre les différents types de prêteurs», explique Didier Noël. Et de poursuivre: «si on ne peut diaboliser le crédit en magasin, on peut néanmoins critiquer les graves manquements au respect de ses obligations».